Ministère de la Culture

FORMULAIRE D'ADHÉSION À LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE

pour les structures culturelles

La structure culturelle Administration communale de Niederanven,

ayant son siège social à l'adresse 18, rue d'Ernster
L-6977 Oberanven,

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro /.

(à biffer si non applicable), représentée par son Collège Échevinal,

actuellement en fonction, déclare par la présente adhérer à la Charte de déontologie pour les structures culturelles publiée par le ministère de la Culture.

Par cette adhésion, la structure culturelle s'engage à appliquer les principes énoncés par la Charte de déontologie et à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations contenues dans celle-ci.

Nom:	Fréd Ternes	Nom:	Josselijn de Vries
Fonction:	Bourgmestre	Fonction:	Échevine du ressort de la culture
Date:	07.08.2024		
Cachet:			

Administration Communale Niederanven

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture